



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 29 mars 2022 à 18h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM. Marcel Mainville
Normand Poirier
MME : Josée Boulay

N° de résolution
ou annotation

Absences : Michèle Fournier, Nancy Cloutier et Josette Dupuis

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur, directrice générale par intérim et madame Marie Dufresne, consultante.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 068-03-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Bris Dénéigeuse
- 2- Permis de construction
- 3- Soumission rapport trimestriel
- 4- Appui pour l'Église
- 5- 2ieme Affichage poste pour 3ieme homme
- 6- Assurances collectives
- 7- Comptes à payer
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1- Résolution # 069-03-2022

Bris déneigeuse

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son aval pour la poursuite de la réparation de la déneigeuse entamée précédemment au Centre du camion Denis de Rimouski jusqu'à un maximum de 20,000\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Maire


Greffière-trésorière



Le point 2, permis de construction : avertir les citoyens pour procédure de demande de permis.

Résolution # 070-03-2022

Soumission rapport trimestriel

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal accepte la soumission de Tetra Tech tel que présenté pour effectuer les rapports trimestriels en eau potable tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement, soit : premier trimestre : 1 200\$, deuxième, troisième et quatrième 750\$/mois pour un total de 3 450\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Résolution # 071-03-2022

Appui pour l'Église

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme appui les responsables de l'office municipal d'habitation dans leur projet de construction de loyers multiples à prix modique pour diverses clientèles, projet qui sera réalisé à l'église de Cloridorme et au presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Résolution #072-03-2022

Deuxième affichage/entretien infrastructures municipales

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décide de retourner en affichage de poste afin de combler un manque de main d'œuvre, concernant entre autres, l'entretien des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

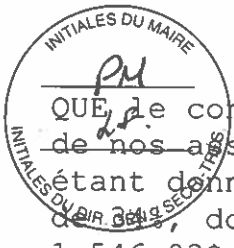
6- Résolution #072-03-2022

Assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE les assurances collectives viennent à échéance le 1^{er} avril et qu'une hausse de 34% sera appliquée à notre dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance médicaments s'avère la plus dispendieuse;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :



QUE le conseil mandate madame Francoeur à vérifier auprès de nos assureurs de la possibilité de réduire le coût, étant donné que la hausse se traduit par une augmentation de 36%, donc la facture mensuelle passe de 1 159.42\$ à 1 546.93\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° de résolution
ou annotation

7- Résolution # 073-03-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 10 573.88\$

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 10 573.88\$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions.

Aucune question

Levée de séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée a 19h02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 074-03-2022 à entériner

Engagement Yvan Pruneau

CONSIDÉRANT l'urgence dans laquelle nous nous trouvons suite au départ pour maladie de monsieur Baron pour les trois prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin sera seul pour faire face aux diverses tâches nécessaire et primordiales tel le suivi en eau potable et le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pruneau s'est montré intéressé à dépanner la municipalité durant sa période de repos dans la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND POIRIER CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE monsieur Yvan Pruneau est engagé temporairement afin d'aider monsieur Fortin, soit faire le suivi en eau potable et eaux usées et tout autre situation qui exigera son aide et ce durant le temps de son séjour à Cloridorme. Il recevra le même salaire que monsieur Baron soit 26.70\$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal ».



Maire

Léona Traveroux d'interieur
Greffière-trésorière